

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.135

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT
M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Gilbert THULEAU représenté par M. Raynald RIMBAULT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Marie-Pierre QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre d'absentes excusées : 2
Nombre de votants : 31

Mme Françoise LARRIEU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉCLASSEMENT DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BL N° 15 ET BL N° 16 SITUÉES "BERNON EST" AVENUE DE ROCHEFORT À ROYAN

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

La Société PIERREVAL PROMOTION, a fait part à la Ville de Royan de son souhait de réaliser un projet d'habitat social situé avenue de Rochefort à Royan, comprenant 65 Logements Locatifs Sociaux (LLS), ainsi que 16 logements en Bail Réel et Solidaire (BRS), développant une surface habitable minimum de 4 823 m².

Dans le cadre de ce projet et par un courrier en date du 2 février 2024, la Société PIERREVAL PROMOTION a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées section BL n° 15 d'une contenance de 195 m², et BL n° 16 d'une contenance de 281 m², situées lieu-dit "Bernon-Est", avenue de Rochefort à Royan, pour la réalisation de ce programme immobilier.

Considérant que les parcelles cadastrées section BL n° 15 et BL n° 16 font parties du domaine public communal, lequel est inaliénable et imprescriptible, il convient, préalablement à toute cession, de procéder à leur désaffectation et à leur déclassement du domaine public.

Suite à la décision de désaffectation de cette parcelle par délibération de ce jour, il est proposé au conseil municipal d'approuver le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section BL n° 15 et BL n° 16.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Vu le courrier de la Société PIERREVAL PROMOTION en date du 2 février 2024,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de constater et d'approuver le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section BL n° 15, d'une contenance de 195 m² et BL n° 16, d'une contenance de 281 m², situées lieu-dit "Bernon-Est", avenue de Rochefort à Royan, en vue de leur cession au profit La Société PIERREVAL PROMOTION ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Françoise LARRIEU

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240625-DCM24-135-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024



Commune de ROYAN
80 Av. de Pontailiac,
17200 ROYAN

Bordeaux, le 02 février 2024

Objet : Courrier d'offre 157 avenue de Rochefort - 17200 ROYAN

Monsieur le Maire,

Par le présent courrier, nous vous confirmons l'offre du groupe PIERREVAL pour l'acquisition des droits à construire relatifs à votre bien situé **157 Avenue de Rochefort - 17200 ROYAN**.

En effet, comme nous l'avons abordé lors de nos récents échanges, nous prévoyons la réalisation d'un projet d'habitat social. Nous avons élaboré un projet intégrant une offre de logement diversifiée dans le respect de l'environnement local.

Ainsi, notre offre concerne les parcelles cadastrées **BL15&16 d'une contenance d'environ 476 m²**.

Cette proposition repose sur la condition essentielle et déterminante de pouvoir réaliser un programme de construction de 65 logements locatifs sociaux ainsi que de 16 logements en BRS développant une surface habitable minimum (SHAB) de 4823 m².

Le prix de votre bien s'élèverait à la somme de :

60 000 euros net vendeur
(Soixante mille euros)

Ce prix serait payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

En parallèle de cette offre, nous nous engageons à :

- Prendre à notre charge tous les frais, droits et taxes afférentes.
- Garantir 45 jours après le dépôt de permis de construire une indemnité d'immobilisation à hauteur de 5% du montant de cette offre soit : 3 000€

Agence Régionale : PIERREVAL Investissement, Immeuble B, 5 Avenue Raymond Manaud 33 520 Bruges
Tél. : 05 56 70 87 52

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 597 900 € - RCS POITIERS 390 424 562 –
SIRET : 390 424 562 00036 - APE : 4110A

MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240625-DCM24-135-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

PIERREVAL
GROUPE
PROMOTEUR AMÉNAGEUR

Si ces conditions financières retiennent votre attention, nous vous proposons de formaliser une promesse unilatérale de vente **d'une durée de 16 mois** à compte de la signature de la promesse.

Les principales conditions suspensives de notre engagement seront les suivantes :

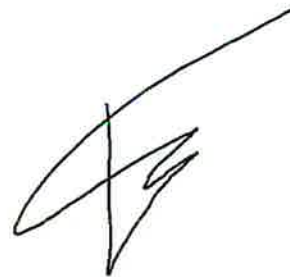
- Obtention de toutes autorisations administratives purgées de tous recours et retrait, permettant la réalisation de l'opération présentée ci-dessus.
- La propriété devra être libre de toute contrainte archéologique, de pollution du sol et sous-sol (dont amiante), de location et/ou d'occupation au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique.
- Absence de nouvelles taxes d'urbanisme ou d'augmentations de celles-ci.
- Obtention d'une Garantie Financière d'Achèvement (GFA).
- Signature d'un contrat de réservation avec un bailleur social.
- Achat en concomitant des parcelles : BL19 (M. Mme MICHEAU) - BL17 (Mme BOUQUET) - BL228 & BL229 (CIs PIOCHAUD)

Si ces conditions et modalités vous agréent, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le double original de la présente dûment **paraphé, daté, assorti de la mention « Bon pour accord de vente » et signé par vos soins**. Par l'intermédiaire de votre notaire, nous pourrions convenir d'une signature de promesse sous les meilleurs délais.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de nos respectueuses salutations.

Monsieur le MAIRE
« Lu et approuvé, bon Pour accord »

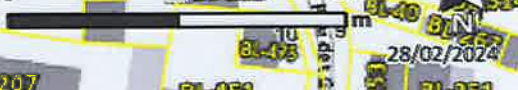
Maxime FERNANDEZ
Chargé de développement foncier
☎ 07.72.51.73.91
✉ maxime.fernandez@pierreval.com



MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

Export cartographique

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240625-DCM24-135-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024



MISE EN LIGNE LE 27-06-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240625-DCM24-135-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024